

VOIR DIRE

VOL. 1 No 1 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1983

Un service de l'Association
des Sourds du Montréal
Métropolitain Inc.

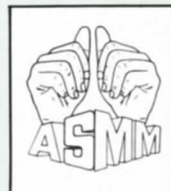


photo Paul Bourgault

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
Par Arthur LeBlanc, initiateur du projet	
LE MOT DU RÉDACTEUR...	5
Par Robert Forgues	
L'ASSOCIATION DES SOURDS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, Inc.	6
Par Arthur LeBlanc	
LE CONSEIL CANADIEN DE COORDINATION DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE	6
Par Arthur Leblanc	
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL, Inc.	7
Par Luc Michaud	
LE CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL VOUS FAIT SIGNE!	9
Par Paul Bourcier	
ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC: JACYNTHÉ MEUNIER	22
Par André Guillemette	
LE CENTRE CHAMPAGNAT	8
Services offerts aux adultes sourds	
LE CENTRE DE JOUR ROLAND-MAJOR	16
Services offerts aux personnes sourdes de l'Âge d'Or	
Par François Lamarre, génagogue	
L'AQEP, C'EST QUOI?	15
CONNAISSEZ-VOUS L'A.D.S.Q.?	14
Par Josette Le François, Ph.D.	
L'INTÉGRATION DES SOURDS	14
Par Arlette Prud'Homme, responsable du service aux handicapés auditifs	
LE TÉLÉPHONE AU SERVICE DES MALENTENDANTS	17
Par Bell Canada	
LA POLICE À L'ÉCOUTE DES MALENTENDANTS	18
POUR COMMUNIQUER AVEC RADIO-CANADA	19
HORAIRE DES ÉMISSIONS SOUS-TITRÉES PAR L'A.C.D.S.	19
AUTOMNE 1983	
Par Danyèle Julien, Directrice du marketing, Montréal	
NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUÉBEC, Inc.	23
Par Pierre Le Siège, Président	

VOIR DIRE



Revue publiée par
l'Association des Sourds
du Montréal métropolitain Inc.



Isabelle Rioux

Coordonnatrice du projet
«Communication-Sourds»



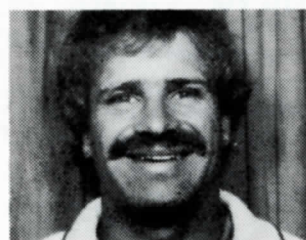
Diane Lavoie

Secrétaire, agent d'information pour les
sourds, interprète



Robert Forgues

Rédacteur en chef de la revue



André Guillemette

Concepteur graphique, responsable de
la production de la revue



Sylvie Sawyer

Préposée à l'abonnement

VOIR DIRE

Association des sourds du
Montréal métropolitain
Inc.

3700, rue Berri, suite 467,
Montréal, Qué. H2L 4G9

Revue bimestrielle publiée avec la
collaboration des associations de sourds de la
province de Québec.

COMPOSITION ET IMPRESSION:
Imprimerie Alex inc.
163 rue Collin,
St-Jean-sur-Richelieu, Qué. J3B 6B6

On peut s'abonner à la revue VOIR DIRE en
s'adressant à l'adresse ci-haut mentionnée.
Abonnement: 10 \$ par année.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque nationale du
Québec.
Bibliothèque nationale du Canada

ÉDITORIAL



par Arthur LeBlanc

Après quelques années d'absence, une nouvelle revue rédigée à l'intention des sourds et de tous ceux qui s'intéressent au problème de la surdité est née. Cette revue a pour nom VOIR DIRE. Pourquoi VOIR DIRE? On l'aurait deviné... Pour le sourd, le contraire d'ENTENDRE DIRE, c'est de VOIR DIRE! Ce nom a été choisi par un groupe de sourds réunis justement pour trouver un nom à cette revue. Ce groupe de sourds, qu'on pourrait appeler «l'intelligentsia des sourds de Montréal» (nos excuses aux autres sourds qui n'ont pas été consultés mais qui sont malgré tout intelligents), après avoir étudié les divers noms soumis ou proposés, a finalement opté pour VOIR DIRE. Nous voulions absolument mettre le mot VOIR. Parce que, pour le sourd, il a absolument besoin de voir pour communiquer et vivre avec le monde extérieur. Il **voit** les paroles ou les discours par le langage traduit en signes; il **voit** la lecture sur les lèvres pour comprendre les paroles de son interlocuteur étranger ou camarade de travail; il **voit** le message du téléphone transmis par le télécriteur; il **voit** les sous-titres de certaines émissions de télévision pour suivre le déroulement de cette émission; il **voit** la sonnerie de la porte de sa demeure transmise par une lumière clignotante; il **voit** le réveil-matin qui lui transmet une lumière clignotante pour qu'il ne soit pas en retard à son travail, etc. Comme on peut le constater, il est primordial pour le sourd de VOIR et, par conséquent de VOIR DIRE.

De plus, les sourds ont besoin d'une revue qui leur est propre, qui les tienne au courant des divers problèmes qui les concernent, qui les renseigne sur les diverses activités, sur les diverses communications, qui sont le fait tant des organismes gouvernementaux que privés, qui leur sont destinées. Nous avons pu constater au hasard des conversations, lors de l'absence pendant quelques années d'une revue spécialisée à l'intention des sourds, que ces derniers

se sentent parfois désemparés, surtout ceux demeurant en dehors des grands centres urbains. Ils cherchent souvent où s'adresser pour obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Traditionnellement, les sourds francophones québécois sont des nationalistes ou, mieux, des individualistes. Dans les grandes villes, il existe divers groupes ou associations de sourds. Même dans les villes moyennes ou de petite importance, des groupuscules de sourds voient le jour quand ils ne sont pas d'accord avec l'association locale. Cette manie de se diviser, bien que regrettable, est l'expression d'un droit de se grouper avec qui bon leur semble. L'Association des sourds du Montréal métropolitain ne conteste pas ce droit de se grouper mais essaie d'être aussi neutre que possible pour représenter les divers groupes devant les instances gouvernementales ou privées. Dorénavant, VOIR DIRE sera le porte-parole officiel de l'ASMM, puisque c'est elle qui en est le mandataire et l'éditrice. Nous savons qu'au delà des divergences d'opinions et de points de vue, les sourds en général sont d'accord pour une revue sérieuse qui parle en leur nom, et qu'ils sont prêts à l'adopter.

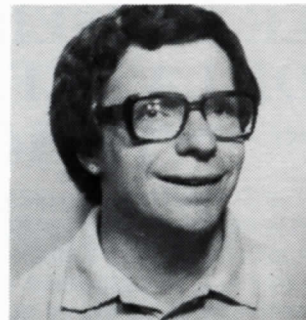
Pour que VOIR DIRE vive longtemps, il faut cependant la collaboration de tous les groupes intéressés. Et pour que cette collaboration ne soit pas un vain mot, il est nécessaire que chacun fasse sa part. Et ce «chacun», c'est le LECTEUR.

Bien sûr, la question financière dépendra pour une bonne part de la survie de VOIR DIRE. Il ne suffit pas de collecter des abonnements, des dons et des contrats en publicité. Il faut aussi l'aide de l'extérieur, soit gouvernementale ou privée. car il sera nécessaire que VOIR DIRE s'autofinance. L'ASMM essaiera d'obtenir des subventions quelconques en plus des abonnements et de la publicité.

Longue vie à VOIR DIRE!

LE MOT DU RÉDACTEUR

par Robert Forgues



**Bonjour! Bienvenue dans la grande famille des
lecteurs de VOIR DIRE!**

Les pages de ce premier numéro vous fournissent déjà un aperçu de ce que sera votre revue au cours des mois à venir. J'espère de tout mon cœur que vous en êtes satisfaits. Cependant, si vous avez des suggestions ou des commentaires à nous faire, n'hésitez pas à nous contacter, soit en personne, soit par TTY, soit par téléphone.

Aussi, nous sommes toujours à court d'auxiliaires bénévoles, et plus nous aurons de collaborateurs(trices) aux talents variés, plus votre revue sera intéressante. Alors n'hésitez pas à vous impliquer personnellement et à apporter votre contribution pour une meilleure information et un plaisir accru de tous vos amis lecteurs. Nous vous attendons et nous vous accueillerons à bras ouverts.

Nous envisageons également d'ouvrir nos pages à un courrier des lecteurs, où nous publierons et répondrons éventuellement à vos lettres. Ne vous gênez pas pour nous écrire vos réflexions, vos réactions et même vos sentiments face à ce que vous aurez lu dans VOIR DIRE. Cela nous permettra de garder le contact avec vous et de jouer pleinement notre rôle, qui est celui d'un lieu d'échange d'idées sur tous les sujets qui intéressent les sourds, afin de faire évoluer ces idées vers des réalisations concrètes et positives, pour le mieux-être de tous les sourds de Montréal et du Québec.

D'ici là, bienvenue et bonne lecture!



**VOUS AIMEZ VOIR DIRE? ALORS
ABONNEZ-VOUS?**

ABONNEMENT ☐ RÉABONNEMENT ☐
CHANGEMENT D'ADRESSE ☐

Prix de l'abonnement:
10 \$ par année ☐

Carte de membre de l'A.S.M.M.:
2 \$ par année ☐

Ci-inclus mon chèque ☐ mandat postal ☐ fait à l'ordre de:
l'Association des sourds du Montréal
métropolitain, Inc.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Envoyez votre paiement à l'adresse suivante:
**Association des sourds du Montréal
métropolitain, Inc.**
3700, rue Berri, suite 467
Montréal, Québec H2L 4G9
Tél.: (TTY et voix): 842-0468

LE CONSEIL CANADIEN DE COORDINATION DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE

par Arthur LeBlanc

Le Conseil Canadien de la coordination de la déficience auditive (CCCCA) est un organisme créé, il y a moins d'une dizaine d'années, à la suggestion du gouvernement fédéral. Qu'est-ce que au juste le CCCCCA? C'est un organisme national qui représente tous les groupes des handicapés auditifs et ceux que ce problème intéresse. Le CCCCCA a un bureau permanent à Ottawa où toutes les communications se font dans les deux langues officielles. Il publie la revue COMMUNICATION. Il réunit, une fois par année des représentants des sourds et des mal-entendants de toutes les provinces du Canada à Ottawa. Le Québec et l'Ontario ont droit à quatre représentants chacune, tandis que les autres provinces canadiennes ont droit à deux représentants chacune. Toutes les dépenses de déplacement, de logement, etc. sont payés par le CCCCCA qui est subventionné directement par le gouvernement fédéral et par une souscription publique. Il faut souligner que l'assemblée générale annuelle qui a lieu chaque année au mois de mai est organisée de façon professionnelle dans les moindres détails. La traduction simultanée, comme au parlement, la traduction pour sourds francophones et la traduction pour sourds anglophones, etc., tout y passe. Pour éviter que ce ne soit pas toujours les mêmes sourds ou mal-entendants qui y participent, les délégués n'ont droit qu'à deux années de participation.

C'est la même chose pour le conseil d'administration du CCCCCA. Donc, un modèle de démocratie!

Il faut savoir qu'au niveau canadien il existe d'autres associations nationales pour sourds et mal-entendants dont l'existence remonte à plusieurs années, soit bien avant le CCCCCA. On pense notamment à l'association canadienne des sourds qui est mieux connue sous le sigle anglais de Canadian Association of Deaf (CAD), l'association canadienne des mal-entendants et son sigle anglais Canadian Hard of Hearing Association (CHHA) et enfin l'association canadienne de l'ouïe. Ces diverses associations ont dans le passé fait des représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des subventions. Pour ne pas favoriser un groupe plus qu'un autre et pour avoir des représentations équitables, le gouvernement fédéral a fait des pressions pour créer le CCCCCA pour regrouper tous les groupes des déficients auditifs.

Le pendant québécois du CCCCCA est le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA). Ce groupe représente des sourds, des mal-entendants, des spécialistes en audiologie et des professeurs de sourds ou mal-entendants. Le président est monsieur Pierre-Noël Léger, lui-même sourd. Il a été au cours des trois dernières années président du CCCCCA. Les sourds francophones peuvent en être honorés.

Pour revenir au CCCCCA, le principal objectif présentement est de créer une école bilingue de haut savoir canadien pour les sourds. Il existe une telle école à Washington, le Gallaudet College, connu mondialement pour son excellence en enseignement aux sourds, mais le tout se fait en langue anglaise. Au Canada, le problème vient du fait que pour posséder un tel collège, il faut l'accord des gouvernements provinciaux, de qui relève l'éducation, ce qui complique la solution du problème. Présentement, tout est mis en oeuvre pour qu'un tel collège soit fondé.

Le CCCCCA a aussi en main un plan quinquennal pour répondre aux besoins futurs des déficients auditifs. Tous les sourds francophones qui seraient intéressés à participer à des expériences enrichissantes, en rencontrant et discutant avec des sourds des diverses parties du Canada, sont priés de communiquer avec le CQDA ou encore de participer à ses réunions mensuelles. Il est regrettable que les sourds francophones soient traditionnellement restés à part et renfermés sur eux-mêmes. Il faut qu'ils apprennent à s'ouvrir aux autres sourds du Canada pour en partager leurs expériences. Le CQDA a beaucoup de travail à faire à ce niveau. Dans les prochains numéros, nous espérons être en mesure de communiquer d'autres informations de ce groupe important.

L'ASSOCIATION DES SOURDS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

par Arthur LeBlanc

L'Association des Sourds du Montréal métropolitain (ASMM) est un organisme de promotion voué à la défense des droits et des intérêts des sourds. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) où elle représente les sourds à la plupart des réunions des personnes handicapées. Dans le cadre d'un projet Relais, l'ASMM a obtenu une subvention pour ouvrir une permanence à son secrétariat situé au 3700 rue Berri, suite 467. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9 h a.m. à 5 h p.m. et le numéro de téléphone est 842-0468 (voix ou TTY). Bien que ce projet, qui a débuté à la fin de juin, n'est que d'une durée de huit mois, l'ASMM met

tous ses efforts pour que la permanence soit durable, soit par le même projet ou par d'autres organismes habilités.

L'ASMM a également obtenu une subvention du Ministère des Affaires culturelles du Québec pour présenter un kiosque à l'Exposition de la Science et Technologie qui a eu lieu du 10 au 22 mai dernier à la place Bonaventure. À notre connaissance, c'était une première pour les sourds. Avec la collaboration de divers organismes comme l'Agence canadienne de développement du sous-titrage, la téléboutique de Bell Canada (Atwater), le groupe Vidéo-Sourd, l'Institut des Sourds de Montréal, l'Association des Devenus Sourds, l'Association du Québec des enfants

avec problèmes auditifs (AQEPA), etc., cette exposition a été un grand succès comme en fait foi le grand nombre de passants qui se sont arrêtés à notre kiosque pour poser toutes sortes de questions au sujet de la communication des personnes sourdes avec le monde extérieur. En effet, cette exposition était sur le thème de l'Année mondiale des communications. L'ASMM désire remercier tous ces organismes et toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin pour le succès de cette exposition. Par crainte d'en oublier quelques-unes, nous nous abstenons de nommer qui que ce soit.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

du Centre des Loisirs des Sourds de Montréal Inc.

Chers membres,

Voilà que vos vacances sont bien terminées. J'espère que vous avez passé un agréable été au camping, au chalet, en voyage ou peut-être encore à Balconville. Nos officiers du Centre des loisirs des sourds de Montréal espèrent vous rencontrer au local.

Durant l'été les officiers du CLSM se sont réunis pour la préparation des programmes 1983-1984. Les officiers du CLSM remercient les membres d'avoir donné des nouvelles idées lors du mini-congrès qui avait lieu le 12 février 1983 au local du CLSM. Le calendrier des activités 1983-84 sera expédié par le courrier au début de septembre. Cette année il y aura du nouveau au Centre des loisirs: une table de billard, une table de soccer et un jeu de mississippi. Du côté des sports, il y aura probablement une ligue de Volley-Ball s'il y a suffisamment de joueurs; même chose pour les autres disciplines sportives comme le badminton, le tennis sur table et le tennis. Pour ce qui est de la natation on demandera à la Ville de Montréal une place réservée pour nous mais rien de certain encore. Cette année, dans le comité culturel il y a du nouveau: il y aura des activités récréatives, arts plastiques et peut-être du ballet jazz, cela dépendra du nombre de personnes.

Cette année le Centre des Loisirs des sourds de Montréal continuera de recevoir les étudiants de 14 h 30 à 17 h comme d'habitude. Le coût de la carte de membre est augmenté à 12,50 \$ pour un an; je pense que le coût de la carte de membre est raisonnable pour les étudiants.

Le Centre des loisirs des sourds de Montréal a présenté plusieurs projets gouvernementaux. Le Centre des loisirs voudrait ouvrir ses portes dès 9 heures le matin pour les membres qui travaillent le soir, d'autres qui sont en chômage ou assistés sociaux; rien de certain encore, nous attendons avec patience de savoir si notre projet est accepté, nous l'espérons beaucoup. Le Centre recevra une subvention de la Ville de Montréal en septembre.

En terminant je voudrais remercier la revue Voir Dire de nous avoir permis de mettre dans ses pages des nouvelles de notre organisme et j'espère recevoir des nouveaux membres cette année et aussi de revoir nos membres en pleine forme.

Votre tout dévoué

Luc Michaud
président

AVIS

1 octobre 1983

4e tournoi des Sacs de sable

29 octobre 1983

Soirée d'Halloween et présentation des duchesses '83 pour le 15e Couronnement de la reine du CLSM

5 novembre 1983

Les Jeux des sourds du Québec

12 novembre 1983

Super gala '83

26 novembre 1983

1er tournoi Invitation de Volley Ball

CORDONNERIE

Maurice Livernois Enr.

Serrurier

Service de clés en 24 heures

Réparations de ferme-portes et serrures

Fabrication de porte-monnaies,
porte-crayons

Boutons de cuir

Réparations d'articles de sports,

Vestons de cuir et sacs-à-main

Aiguisage et remplacement
de lames de patins

373, boul. Ste-Élisabeth,
Laprairie, Qué.

659-1261

Maurice Livernois, prop.

CULTURE

SERVICE DE L'ÉDUCATION
DES ADULTES

INSCRIPTIONS: 16, 17 et 18 janvier
de 19 h à 21 h

COURS:

- Formation générale
(ex: français, anglais, mathématiques)
- Perfectionnement métier
- Éducation populaire
(relations humaines, dactylo de base, loi et vie courante,
relation parent-enfant, se reconnaître comme femme, etc.)

POUR TOUTE INFORMATION
849-4792 (voix ou TTY)



LA COMMISSION
DES ÉCOLES
CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

CĒCM

S
E
S
S
I
O
N



H
I
V
E
R

1984

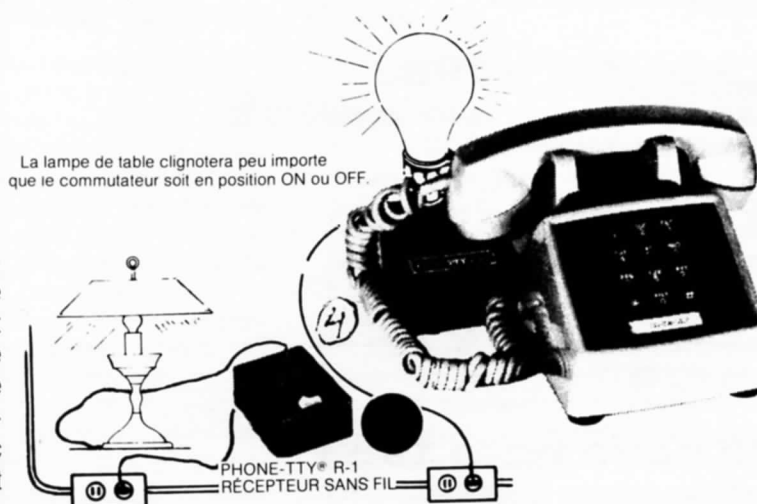
SERVICES:

- 1- Accueil et référence
- 2- Assistance pédagogique
- 3- Documentation
- 4- Évaluation scolaire et analyse de dossier
- 5- Information scolaire et professionnelle

LE CENTRE CHAMPAGNAT reçoit les demandes
des adultes handicapés de l'ouïe, des associations ou
organismes, des parents d'enfants sourds.

Pour tous vos besoins en télécommunications
(TTY, sonnettes, réveil-matins, etc...)

SIGNALEUR LUMINEUX PORTATIF POUR TÉLÉPHONE PHONE-TTY® TS-1W — Un boîtier d'une seule pièce qu'on place simplement à côté du téléphone. Il est muni d'une prise de courant sur le dessus, pour une lampe, jusqu'à 300 watts. Il est aussi muni d'une bobine d'induction et d'un transmetteur intégrés, et le transmetteur transmet à 100 KHZ, ce qui est compatible avec tous les autres systèmes sans fil de PHONE-TTY®. Peut être utilisé avec un téléphone mural en utilisant le ruban auto-adhésif fourni.



LE CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL VOUS FAIT SIGNE!

par Paul Bourcier



Source: Dépliant Le Cégep du Vieux Montréal vous fait signe!, produit par le service des affaires étudiantes.

HISTORIQUE

L'Année internationale de la personne handicapée a mis en lumière l'inaccessibilité des études post-secondaires à la grande majorité des élèves sourd(e)s du Québec.

Ainsi, dès 1982, le ministère de l'Éducation confie aux cégeps du Vieux Montréal et de Ste-Foy le mandat d'intégrer les élèves sourd(e)s au niveau collégial.

Au Cégep du Vieux Montréal, une gamme de services spéciaux ont vu le jour, fournissant ainsi le support pédagogique nécessaire. L'interprétation des cours en langue signée du Québec (L.S.Q.) constitue le plus important des services. En effet, grâce à la présence des interprètes, les élèves sourd(e)s voient dans leur langue ce que les autres élèves entendent en français.

Le Cégep du Vieux Montréal croit que la reconnaissance de la langue signée du Québec (L.S.Q.) comme moyen de communication par excellence entre les personnes sourdes augmente les chances de cette communauté de mieux vivre dans un monde d'entendants.

SERVICE D'INTERPRÉTATION

L'interprète permet la communication entre deux ou plusieurs personnes qui n'utilisent pas la même langue. Le message est transmis avec fidélité et impartialité selon les règles du code d'éthique de la profession.

Le service d'interprétation est offert:

- pour tous les cours où un(e) élève est inscrit(e);
- lors des rencontres de soutien individuel entre un professeur et un(e) élève;
- pour tout document écrit ou audio-visuel qui complète l'enseignement reçu dans les cours;
- lors de la participation des élèves sourd(e)s aux activités para-scolaires.

SERVICE DE PRISE DE NOTES

Ce service existe en raison de l'impossibilité pour un(e) élève sourd(e) de prendre des notes pendant qu'il (elle) regarde l'interprète. La prise des notes de cours est assurée par un(e) collègue entendant(e)s.

ENSEIGNEMENT EN L.S.Q.

Pour les cours de français et de philosophie, si le nombre le permet, les élèves sourd(e)s peuvent être regroupé(e)s dans une même classe pour recevoir un enseignement dans leur langue.

RESSOURCES MATÉRIELLES

• Téléscribes:

En plus d'être équipé d'un téléscribeur pour recevoir les appels téléphoniques des personnes sourdes, le cégep met à la disposition des élèves un autre appareil pour leurs communications personnelles avec l'extérieur.

• Système d'amplification individuel:

Le cégep fournit aux élèves qui en ont besoin le système d'amplification MF individuel, lequel permet de mieux capter la voix du professeur.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Bien que les élèves sourd(e)s doivent s'inscrire au Cégep du Vieux Montréal pour bénéficier des services à leur intention, ils (elles) ne sont pas tenu(e)s de choisir leur programme d'études en fonction des seules options offertes dans cette institution. Des ententes entre cégeps sont possibles, rendant ainsi accessibles aux élèves sourd(e)s l'ensemble des programmes d'études de niveau collégial.

ÉDUCATION PERMANENTE

Tous les services décrits plus haut sont accessibles autant aux élèves de l'enseignement régulier de jour qu'aux élèves inscrit(e)s à l'éducation permanente.

COORDINATION

La coordination des services aux élèves sourd(e)s est assurée par le Service des affaires étudiantes du Cégep du Vieux Montréal.

Cette année, 15 étudiants sourds sont inscrits à temps plein de jour, et 6 étudiants le sont à temps partiel le soir.



présente

VIVRE SA SURDITÉ

UNE ÉMISSION QUI NOUS FAIT VISITER TOUT CE QUI ENTOURE LE MONDE DES SOURDS.

AU CANAL 9 DU CÂBLE

DU: 11 juillet 1983 AU: 10 octobre (inclusivement)

SUR 30 CANAUX

LUNDI: 3 h a.m.
MARDI: (00 h) minuit (LUNDI 24 h.)
MERCREDI: 13 h 30 p.m.

JEUDI: 22 h p.m.
DIMANCHE: 23 h p.m.

«Le théâtre visuel des sourds»

Pour une vie culturelle, plus active au sein de sa communauté

par Michel BRIÈRE et
Isabelle LOUBOT,
membres du T.V.S.

NDLR: Cet article est tiré de **Entendre**, mars-avril '83, la revue de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs.

Le Théâtre visuel des sourds ne se compare pas au théâtre conventionnel, c'est avant tout un moyen de communication, un langage. Parlons un peu de cette forme de communication: «La raison philosophique derrière un théâtre de sourds est tout simplement la croyance à l'intérêt et à la capacité inhérente de la personne sourde de jouer et de distraire à un niveau extrêmement professionnel et de présenter quelque chose de nouveau que les moyens d'expressions dramatiques de ceux qui entendent et parlent ne peuvent offrir.»¹ Les comédiens du Théâtre visuel, dans un premier temps, ont conçu une pièce destinée aux enfants (sourds profonds, mal-entendants ou autres) qui circulera au travers de leurs milieux éducatifs en mars, avril et mai.

Le programme est composé d'une série de petites pièces s'enchaînant les unes aux autres sur différents thèmes, nécessairement reliés au monde des enfants, en les invitant à y participer ainsi qu'à découvrir à l'aide d'un atelier suivant le programme, d'autres moyens d'expression.

Dans le cas des enfants avec des difficultés d'apprentissage du langage, par exemple, il est souvent arrivé qu'ils ont trouvé dans le mime ou l'expression corporelle une nouvelle voie de communication, laquelle leur a donné confiance à persévérer dans certains secteurs linguistiques dans lesquels ils doivent affronter certaines étapes difficiles.

«La pantomime, langage universel du corps, est un art qui est très proche des enfants dont le langage verbal n'est pas encore formé et pour qui les gestes ont une grande importance.»²

En ce moment, le Théâtre visuel des sourds travaille à la conception d'une pièce pour adolescents et adultes, qui sera présentée prochainement pour la communauté de Montréal, sur le «monde des communications» et spécialement sur les «médias de communication pour sourds et handicapés auditifs».

Historique du théâtre pour les sourds à Montréal

Plusieurs pays dans ce monde possèdent leurs propres théâtres de sourds et ce, depuis longtemps dans certains pays: l'Angleterre, la France, la Suède, les États-Unis, etc.

Le Théâtre visuel des sourds ne veut tout simplement pas devenir une pâle imitation du théâtre des entendants. Nous croyons que nous avons quelque chose de différent à offrir, entre autres une contribution à l'épanouissement culturel de



Michel Brière, directeur du théâtre visuel.

notre communauté. L'origine du théâtre visuel nous vient de l'expérience de nos comédiens, soit Serge Brière, Jean Goulet, France et Johanne Boulanger, tous sourds et ayant participé à faire connaître le théâtre à la population sourde et même aux entendants, par différentes créations théâtrales comme «Le Théâtre des sourds de Montréal, The Canadian Theater of the Deaf, Les Enfants du Silence³ et par des chansons/-poèmes signés à la télévision» et une «amélioration constante de leurs techniques par une observation de l'agir de leur entourage et par une présentation personnelle de la perception de la vie qui les entoure. Ils connaissent toutes les difficultés inhérentes à leur handicap face au monde des entendants. Ce qui amènent les sourds à les accepter, les envier, reconnaissant leurs talents et leurs personnalités».⁴

C'est surtout grâce à la motivation et au travail accompli depuis **quatorze ans** par le «Théâtre des sourds de Montréal» qui, bénévolement, a offert plusieurs ateliers de théâtre et ce d'année en année à sa communauté, en plus de divertir le public sourd dans plusieurs événements, et tout spécialement à son travail d'amélioration continue sur les concepts du théâtre, de la pantomime, de la chanson/poème en langage gestuel et des cours d'informations sur le L.S.Q. et ce dans le but de perfectionner son art que le Théâtre visuel des sourds a puisé son inspiration et créer sa programmation comme intervenant culturel dans le milieu éducatif.



France Boulanger, Jean Goulet, Johanne Boulanger, Serge Brière, comédiens.

Les objectifs du T.V.S.

Notre théâtre se veut un autre outil d'animation, en plus d'être complémentaire aux objectifs manifestés dans les centres ou institutions pour la surdité.

En collaboration avec ces organismes, le Théâtre visuel, en étroite relation avec la vie culturelle des sourds (principalement son langage) veut doter la communauté sourde de Montréal d'instruments culturels à l'enrichissement du milieu éducatif et ce, par le biais du théâtre, d'ateliers d'animation, de productions vidéo et audio-visuelles, ainsi que regrouper les personnes handicapées auditives et sourdes intéressées, en vue de présenter des manifestations théâtrales et audio-visuelles accessibles à tous, tant au niveau économique que culturel.

Comment fonctionne le T.V.S.

Le théâtre visuel est composé de deux secteurs: le théâtre et l'audio-visuel. Nos deux sphères d'activités se regroupent dans le fonctionnement de différents programmes, ex.: créer une série de télévision pour enfants, des documents pédagogiques, des émissions d'intérêt culturel, etc.

Six personnes travaillent à temps plein pour le T.V.S., l'équipe est composée de deux entendant(e)s et de quatre sourd(e)s. Le théâtre est complètement dirigé par les comédiens sourds qui conçoivent les pièces, les interprètent et les animent, tandis que le secteur audio-visuel est supervisé par un sourd et une entendante, ceci dans le but de favoriser les relations de travail pendant le tournage d'émissions télévisées et vidéo ou autres, comme la réservation de l'équipement de production, ou d'avantager la communication avec les comédiens sourds. Ils conçoivent la publicité, les décors, etc.

À long terme, notre but en tant que Théâtre des sourds est d'établir une école/atelier permanent où les sourds ainsi que les entendants, enfants ou adultes, viennent y explorer toutes les techniques de la communication visuelle: la pantomime, le mouvement, la danse, le langage des signes et du corporel, le vidéo, la télévision et le cinéma.



Isabelle Loubot, technicienne en communications.

Sources: 1- The Canadian Theater of the deaf - Vancouver BC
 2- Reflet: théâtre de mime
 3- Voir revue ENTENDRE #50
 4- Robert Longtin: responsable de la communication au centre Cherrier.

La Société Culturelle Québécoise des Sourds



SALUT, MES AMIS!



SAMEDI, LE 26 NOVEMBRE 1983

à l'Institut des Sourds de Charlesbourg

1550, RUE ST-VIAEUR (R.R. No 1)
CHARLESBOURG-EST, QUÉ. — C2L 1M8

il y aura un

GRAND CONCOURS PROVINCIAL

Chacun de vous peut participer à ce concours en présentant des pièces d'art ou d'artisanat, c'est-à-dire de broderie, peinture, photographie, sculpture, courte-pointe, crochet, etc... Pour participer à la compétition provinciale, ces pièces doivent être faites depuis moins de deux ans.

**LES PARTICIPANTS DEVRONT PAYER 3 \$ POUR CHAQUE CATÉGORIE DE TRAVAUX. LES
ÉTUDIANTS ET LES PERSONNES DE L'ÂGE D'OR
NE PAIERONT QUE 1 \$ SUR PRÉSENTATION DE LEUR CARTE.**

LES TROIS PREMIERS GAGNANTS DE CHAQUE CATÉGORIE POURRONT PARTICIPER
AUX COMPÉTITIONS NATIONALES DE JUILLET 1984 À EDMONTON, ALBERTA.

IL Y AURA AUSSI UN CONCOURS DE MLLE MONTRÉAL ET MLLE QUÉBEC
(TALENT, BEAUTÉ, CHARME);

VOUS POURREZ AUSSI VOIR DES PIÈCES DE THÉÂTRE, DES SPECTACLES DE MIMES
ET AUSSI DES TOURNOIS DE DAMES, D'ÉCHECS ET DE BACKGAMMON.

DES DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES AU SUJET DU CONCOURS, DU COURONNEMENT DE LA
REINE ET DES PRIX POUR L'ADMISSION VOUS SERONT DONNÉS UN PEU PLUS TARD. MERCI.

BIENVENUE À TOUS ET BONNE CHANCE!

INFORMATIONS

MONIQUE BOUDREAU
PRÉSIDENTE
2135, Boulevard St-Cyrille Ouest
Sillery, Qué. G1T 1A3 TTY 683-3011

SUZANNE DUBREUIL
DIRECTEUR LOCAL
7888, rue St-Denis
Montréal, Qué.

GUY LEBOEUF
DIRECTEUR PROVINCIAL
8629, Henri-Julien
Montréal, Qué. H2P 2J6

L'INTÉGRATION DES SOURDS

Deux questions se posent à mon esprit:

- 1) Est-ce que la présence de sourds dans la famille influence l'adaptation de l'enfant ou de l'adolescent sourd?
- 2) Est-ce que l'enfant ou l'adolescent sourd est intégré dans le milieu scolaire régulier?

Nous devons définir au préalable le terme sourd. Par «sourd» nous entendons ici celui chez qui le handicap considéré comme grave est acquis avant l'apprentissage du langage et dont les restes auditifs s'avèrent si minimes que la principale source d'apprentissage du langage et de la communication est visuelle.

Quelle réponse peut-on donner à la première question?

L'opinion des auteurs qui ont étudié la question est partagée mais d'après les études plus récentes une meilleure adaptation de l'enfant sourd se manifesterait dans les familles où les parents sont sourds. Ceux-ci pourraient communiquer plus facilement et plus rapidement que les parents entendants avec leur enfant sourd au moyen du langage gestuel, et de plus ils seraient

mieux disposés que les parents entendants à accepter la surdité de leur enfant. La naissance d'un enfant sourd peut aussi susciter chez les parents entendants des sentiments de culpabilité qui se manifestent souvent par des attitudes de surprotection ou de rejet.

D'autre part l'enfant sourd de parents entendants est généralement privé de contact avec des adultes pouvant lui servir de modèles auxquels il pourrait s'identifier, et il peut développer de fausses idées sur sa propre identité et sur sa destinée future.

Qu'en est-il de l'intégration des sourds en milieu scolaire?

À Montréal, depuis 1974, on assiste à une diminution considérable des institutions résidentielles en faveur des classes et des écoles qui dispensent une éducation spéciale durant le jour.

L'intégration ne s'effectue qu'à partir du secondaire dans les commissions scolaires francophones et tel est le cas de la polyvalente Lucien-Pagé. D'après certains auteurs l'intégration consiste surtout à une simple cohabitation des sourds avec les entendants. Cependant les

sourds peuvent bénéficier de professeurs itinérants qui ont pour tâche de leur fournir principalement un support pédagogique en vue de faciliter leur intégration.

Et le réseau parallèle?

L'intégration des sourds au monde entendant n'étant pas réalisé, on peut voir le cheminement d'un réseau parallèle: la variété de clubs sociaux à caractère sportif, leur centre religieux etc... d'après le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive (1975), l'initiative des sourds a permis la réalisation d'émissions de télévision en langage gestuel, la création d'ateliers et l'organisation de cours d'éducation des adultes.

Tout comme les associations de parents en regard de la déficience mentale, je crois qu'un réseau parallèle regroupant des associations et des membres actifs sourds ayant la connaissance de leurs besoins peut avec vitalité supporter leur cause, jouer le rôle de chien de garde et travailler à la défense de leurs droits.

Arlette Prud'homme
Responsable du Service aux Handicapés
Auditifs
C.S.S.M.M.
862 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Connaissez-vous l'A.D.S.Q.

L'A.D.S.Q. c'est l'Association des **devenus-sourds** du Québec. Jeune d'un an, cette association d'adultes devenus-sourds vient de lancer sa première publication sous le titre **Historique de l'A.D.S.Q.***. Elle regroupe actuellement une centaine de membres qui se sont réunis le 30 avril dernier pour leur assemblée générale. Ce fut pour moi un privilège d'y être invitée à titre de sympathisante. J'y ai côtoyé des adultes devenus sourds qui ont développé de multiples moyens de communiquer. Certains bénéficient du port de la prothèse auditive, d'autres sourds profonds ne peuvent l'utiliser. Certains donc se servent de leurs restes auditifs, d'autres se servent de leur vision ou complètent par leur vision.

C'est ainsi que dans le cadre de leur conférence d'ouverture présentée par Michel Marceau (O.R.L.), nous avons vu ces adultes bénéficier de nombreux supports à la communication: l'interprétation gestuelle, l'interprétation orale, la transcription écrite de la conférence sur acétate, la lecture labiale et l'utilisation d'un système d'amplification.

Mes quelques heures de présence et d'échanges avec ces adultes devenus sourds m'ont permis de saisir leurs difficultés à communiquer et leurs immenses besoins de réadaptation auditive. Déjà grâce à une subvention de l'éducation permanente de la CECM, certains d'entre eux bénéficient de cours de lecture labiale offerts par

Josette Le François, Ph.D. professeur agrégé, Université de Montréal, École d'orthophonie-audiologie.

Suzanne Crête, audiologiste de l'hôpital Marie Enfant. Mais, cela n'est pas suffisant, il leur faut beaucoup plus pour combattre le handicap inhérent à leur déficience. À ces besoins nouvellement perçus, les professionnels de la surdité devront répondre avec beaucoup de créativité et de promptitude. C'est un défi de taille qu'il nous faut relever avec urgence si nous voulons leur permettre de garder leur place dans la société.

Longue vie à l'A.D.S.Q.

* Document disponible au coût de 1 \$ à l'A.D.S.Q.

Case postale 104,
Station Delorimier, Montréal,
H2H 2N6 - Tél.: 843-8777

L'AQEPA c'est quoi?

L'AQEPA c'est l'abréviation de Association du Québec pour Enfants avec Problèmes Auditifs. Elle est née il y a 14 ans et elle a été fondée par des parents d'enfants sourds et mal-entendants. Ces parents désiraient garder leur enfant près d'eux dans la famille et ils demandaient que l'école publique intègre les enfants sourds et mal-entendants.

L'AQEPA a participé à de nombreux dossiers; elle a demandé la gratuité des prothèses auditives qui a été accordée en août 1979 aux personnes âgées de moins de 35 ans. L'AQEPA a demandé des services scolaires en oralisme et en communication totale. Elle a demandé aussi à l'OPHQ que les téléscripteurs, les décodeurs et les systèmes de contrôle de l'environnement soient gratuits pour les personnes sourdes. L'AQEPA a participé avec d'autres associations de personnes handicapées à la conférence socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée qui s'est tenue en décembre 1981.

L'AQEPA est présente dans plusieurs régions du Québec: à Montréal, à Québec, en Estrie, en Abitibi, en Outaouais, au Saguenay, au Lac St-Jean, en Gaspésie. L'association publie depuis 1974 la revue ENTENDRE qui est envoyée 6 fois par année à chacun de ses 1 200 membres. L'AQEPA organise des congrès sur la surdité; le dernier congrès a eu lieu en avril 1983 à Québec et à réuni 450 participants.

Les administrateurs de l'AQEPA sont tous des membres bénévoles. Une équipe de 4 permanents assure au niveau provincial les tâches quotidiennes de secrétariat. Le secteur de Montréal bénéficie lui aussi des services d'une personne permanente.

L'AQEPA accepte comme membre toute personne qui désire travailler au mieux-être des jeunes sourds et mal-entendants du Québec.



Bertrand Dion, directeur administratif



Brigitte Clermont, agent de recherche et d'information



Micheline Vennat, secrétaire



Hélène Hébert, technicienne en administration



Mariette Marois, permanente au secteur de Montréal

AQEPA
3700 Berri #486, Montréal H2L 4G9
Téléphone: Voix et TTY: (514) 842-8706

LE CENTRE DE JOUR ROLAND-MAJOR

par François Lamarre, génagogue

La majorité des personnes qui compose la communauté sourde du Montréal Métropolitain reconnaît Roland Major comme l'un des plus engagé de ses membres dans la promotion de la personne sourde au Québec. Cependant, très peu de gens connaissent l'existence du centre Roland-Major, ainsi nommé en l'honneur de l'oeuvre importante accomplie par cette personne handicapée auditive.

Afin de mieux cerner le rôle de ce centre, il convient tout d'abord de mentionner que le centre de jour Roland-Major est administrativement rattaché au centre d'accueil Manoir Cartierville et que sa raison d'être est de favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile des personnes âgées sourdes du Montréal Métropolitain. Pour accomplir efficacement ce mandat, l'équipe du centre élabore et met en application un programme d'activités préventives et thérapeutiques dont nous vous présentons ici les grandes lignes:

Depuis le mois de mars 1982, plus d'une centaine de personnes âgées sourdes ont fait une demande d'admission et de ce nombre, une cinquantaine d'entre-elles ont été admises. Un comité d'admission a la tâche d'évaluer chaque demande selon les critères d'admission.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et est situé au 3 700, rue Berri, 4e étage, à Montréal.

1- Secteur d'intervention géronto-gériatrique:

- Prises de signes vitaux;
- consultation médicale;
- évaluation des bénéficiaires;
- traitements;
- hygiène corporelle et environnementale;
- visites à domicile;
- ergothérapie (futur);
- diététique;
- podiatrie;
- pharmacologie;
- activités gymnastique douce.

2- Secteur d'intervention psycho-sociale:

- Information sociale et sanitaire;
- service de consultation;
- service d'aide à modicile (partiel).

3- Secteur d'intervention de soutien et services auxiliaires:

- accueil;
- service spirituel;
- service de communication;
- service de transport;
- support à l'hygiène;
- service alimentaire;
- service d'hébergement temporaire au C.A.;
- comptoir vestimentaire.

4- Secteur de concertation avec les organismes du milieu et comités internes:

- participation aux travaux de certains organismes du milieu;
- comité des bénéficiaires;
- comité des sorties.

TÉL.: 453-4967

R. Bolduc, prop.



SALON LE BAMBOO

SPÉCIALITÉ
COUPE AUX CISEAUX

103, GRAND BOULEVARD
VILLE ILE-PERROT

TÉL.: 246-2290

Henri
St-Hilaire enr.



REMBOURREUR

RÉPARATION GÉNÉRALE
DES MEUBLES
DÉCAPAGE & FINITION



102 RANG ST-CLAUDE
ST-BERNARD DE LACOLLE
ST-JEAN, QUÉ.

COMMUNICATIONS

LE TÉLÉPHONE AU SERVICE DES MALENTENDANTS

par Bell Canada



Communication établie au moyen d'un Visuor

Tout le monde sait que le téléphone a été inventé par Alexander Graham Bell. On oublie souvent que Bell était professeur pour les personnes sourdes. Depuis l'origine, il existe donc un lien entre téléphone et personnes souffrant de troubles de l'ouïe. Ce lien se retrouve aujourd'hui au niveau des équipements, des tarifs et des services offerts aux usagers.

Équipements spéciaux

Depuis de nombreuses années, on peut se procurer au Québec des téléphones et des appareils auxiliaires pour les malentendants.

Il existe ainsi un combiné pour durs d'oreille qui permet d'amplifier le volume de la voix de l'interlocuteur. Certains téléphones publics sont d'ailleurs munis d'un tel combiné.

Pour les personnes qui doivent se servir d'un casque téléphonique

(réceptionnistes, standardistes, etc.), un amplificateur est disponible qui remplit les mêmes fonctions que pour le combiné téléphonique.

Pour ceux qui éprouvent de la difficulté à entendre la sonnerie du téléphone, il est possible d'installer divers modèles de sonneries à grande puissance. Si cela ne suffit pas, il existe un voyant lumineux qui peut être fixé sur l'appareil téléphonique ou sur le mur et qui clignote quand le téléphone sonne. On peut aussi se procurer un relais qui allume une lampe de la maison.

Pour les personnes sourdes qui ne peuvent pas du tout se servir d'un téléphone, Bell Canada a lancé le Visuor il y a plus de deux ans. Il s'agit d'un petit téléimprimeur électronique portatif qui peut être relié à n'importe quel téléphone. Il est muni d'un clavier standard de machine à écrire et d'un écran. Pour faire un appel, il suffit de composer le numé-

ro sur le téléphone. Une fois la communication établie, l'utilisateur place le combiné sur le coupleur acoustique du Visuor et dactylographie son message. Le texte s'inscrit en même temps sur le Visuor de celui qui envoie le message et sur celui qui reçoit le message. On peut également se servir du Visuor pour communiquer avec le réseau des téléimprimeurs (TTY).

Tarifs préférentiels

Un rabais de 50 % a été institué sur toutes les communications interurbaines directes faites à l'intérieur du Québec et de l'Ontario à partir de la résidence d'un utilisateur agréé d'équipement à clavier (téléimprimeur, Visuor). Pour être reconnu utilisateur agréé, il suffit de présenter un certificat médical attestant que l'abonné souffre de troubles auditifs.

Depuis deux ans également, les clients agréés de Bell Canada bénéficient d'une réduction de 25 % sur la location des sonneries à grande puissance, des téléphones Contempra, des cordons, des téléphones supplémentaires, des casques téléphoniques, du service Touch-Tone et des voyants lumineux.

Service universel

Un des objectifs du service téléphonique est d'être universel, c'est-à-dire accessible par tous. C'est pourquoi Bell Canada a équipé son propre groupe des téléphonistes de Visuor. Les personnes sourdes qui utilisent un Visuor ou un téléimprimeur peuvent composer le 1-800-855-1155 et accéder ainsi aux services autrement accessibles en faisant le zéro: appel à frais virés, appel facturé à un troisième numé-

ro, appel par carte interurbain, appel de personne à personne, appel d'un téléphone public, appel d'un hôtel ou, généralement, en cas de difficultés à obtenir une communication. Ce même numéro permet aussi d'obtenir l'Assistance-annuaire.

Le groupe des Réparations de Bell Canada dispose également de Visuor. On peut y signaler tout dérangement de la ligne ou de l'appareil téléphonique en composant le 1-800-361-0685 si l'utilisateur réside dans la région desservie par le code régional 514, ou le 1-800-463-4805, s'il est dans les régions desservies par le 418 ou 819. Avant d'appeler un de ces deux numéros, il est indispensable de vérifier si ce n'est pas le Visuor ou le téléimprimeur de l'utilisateur qui est en panne. Le groupe de Réparations de Bell Canada n'est pas équipé pour réparer ce genre

d'appareils. L'utilisateur risque d'avoir à payer des frais pour une visite inutile.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, l'utilisateur peut appeler la Téléboutique Bell pour personnes handicapées qui est située à la Place Alexis-Nihon. S'il est à Montréal, il peut composer le 932-2232, s'il réside en-dehors de Montréal, il peut signaler le 1-800-361-6476.

Les équipements spéciaux, les tarifs préférentiels ainsi que le service universel constituent les bases d'une politique des télécommunications à l'égard des mal-entendants. Des améliorations peuvent et doivent continuer d'y être apportées. Il s'agit d'un processus en pleine évolution. C'est pourquoi la concertation entre les associations de mal-entendants et les entreprises de télécommunications revêt une importance toute particulière.

La police à l'écoute des malentendants

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal a acquis, voilà quelques jours à peine, un appareil de type VISUOR qui permet de communiquer avec les mal-entendants qui possèdent également cet appareil.

Les citoyens qui désirent l'aide des policiers composent le 934-2121. Toutefois, pour répondre aux appels des mal-entendants, le Service a requis une ligne téléphonique spéciale. Il fallait en effet faire converger tous les appels des mal-entendants vers un seul préposé formé au maniement de l'appareil.

C'est le 861-0380 que ces personnes doivent composer pour obtenir le concours de la police. En composant ce numéro, le mal-entendant obtient la communication avec le Service de police. Il place alors le récepteur sur son appareil VISUOR et n'a plus qu'à dactylographier son message qui apparaîtra simultanément sur l'appareil dont s'est

pourvu le Service. Le préposé peut «questionner» son interlocuteur, s'il désire de plus amples renseignements ou simplement l'informer qu'une voiture de patrouille est en route.

Le directeur de la section Télécommunications, M. Robert Côté, souligne que l'achat d'un appareil VISUOR «s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale des Communications et est une suite logique à l'Année internationale des personnes handicapées». Le directeur Côté représente le Service de police de la CUM auprès des organismes pour personnes handicapées.

24 heures par jour

Certaines associations répondent aux demandes de «dépannage» des mal-entendants; aux heures d'affaires, elles acheminent aux endroits appropriés les demandes de ces derniers.

Le Service de police est toutefois le

seul organisme qui peut secourir ces personnes 24 heures par jour, tous les jours de l'année. Le chauffage qui manque à 10 heures du soir, en plein hiver, ou la fenêtre brisée: ce sont des cas où la police a déjà pu intervenir par le passé, lorsqu'elle utilisait le télescripteur fourni et entretenu par les Pionniers du Téléphone d'Amérique. Et il est certain que sa mission auprès de la population l'incitera à maintenir ce service, mais en utilisant dorénavant un appareil beaucoup plus versatile que le premier.

L'appareil VISUOR offre un net avantage sur son «ancêtre», le télescripteur: il est fiable. Cela est très important si un citoyen a besoin d'un secours immédiat.

Le Service de police peut donc maintenant communiquer avec tous ceux qui, parmi les 17 000 malentendants sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, possèdent cet appareil.

L'ARTISAN, 16 août 1983



AGENCE
CANADIENNE
DE DÉVELOPPEMENT
DU SOUS-TITRAGE

Horaire des émissions sous-titrées AUTOMNE 1983

par Danyèle Julien
directrice du marketing/Montréal

L'Agence canadienne de développement du sous-titrage (A.C.D.S.) fera le sous-titrage de beaucoup d'émissions de télévision en septembre. La société Radio-Canada vous offrira un minimum de 12 émissions sous-titrées codées par semaine. Il y en aura pour tous les goûts et elles commenceront dans la semaine **du 12 septembre 1983**.

Voici donc la liste des émissions sous-titrées codées à Radio-Canada:

Lundi	: 16 h 30	Les Schtroumpfs (Enfants)
"	: 19 h 30	Terre Humaine (Téléroman)
"	: 20 h 00	Poivre et sel (Téléroman)
"	: 20 h 30	La bonne aventure (téléroman)
Mardi	: 19 h 00	Le vagabond (Variétés)
"	: 19 h 30	Monsieur le Ministre (Téléroman)
Mercredi	: 11 h 00	Les Ateliers (à compter du 14 décembre - Variétés)
"	: 19 h 30	Le temps d'une paix (à compter du 26 octobre - Téléroman)
Jeudi	: 11 h 00	Les Ateliers (à compter du 15 décembre - Variétés)
"	: 11 h 30	Bertolino (Documentaire)
"	: 19 h 30	La vie promise (Téléroman)
Vendredi	: 15 h 30	Les Héritiers (Enfants)
"	: 17 h 30	La clé des bois (Enfants)
"	: 17 h 30	Salut santé (à compter du 16 décembre - Adolescents)
"	: 17 h 30	Horizon 2000 (à compter du 16 mars '84 - Adolescents)
"	: 20 h 00	Déjà 20 ans (Information)

Quelques émissions spéciales pourront s'ajouter dont, par exemple, le téléthéâtre «L'aide-mémoire» diffusé aux Beaux Dimanches le 18 septembre prochain.

Les émissions pour enfants et adolescents sont sous-titrées plus lentement que les autres émissions.

Pour ce qui est de la station Télé-Métropole, (10) ils devraient pouvoir vous offrir des émissions sous-titrées codées durant l'année 83-84.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires à faire n'hésitez pas à nous écrire, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Pour communiquer avec Radio-Canada

Ottawa - On annonce aujourd'hui la création d'un nouveau service qui permet aux mal-entendants d'obtenir des renseignements sur la Société Radio-Canada et ses émissions de télévision.

Installé au siège social de Radio-Canada à Ottawa, un équipement téléphonique spécial, connu sous le nom d'Appareil de Télécommunication pour les Sourds (ATS) permet aux mal-entendants de faire des appels téléphoniques en utilisant les lignes normales du téléphone. Le téléphone est relié à un coupleur acoustique qui convertit les signaux électriques émis par un téléscrip-

teur en sonorités acoustiques qui sont transmises par les fils téléphoniques. À l'autre bout de la ligne, un autre coupleur reconvertit les signaux acoustiques en signaux électriques qui, à leur tour, actionnent un téléscrip- Le message s'imprime presque simultanément sur les deux machines.

Un mal-entendant, qui possède un de ces appareils chez elle ou chez lui, peut appeler le Centre d'information du siège social de Radio-Canada à frais virés au (613) 733-8868 pour recevoir le même genre de service téléphonique, en français ou en anglais, que tout autre citoyen.

On s'attend que cet équipement s'avère particulièrement utile aux téléspec-

tateurs et téléspectatrices qui préfèrent se servir du téléphone pour transmettre leurs commentaires sur les émissions de télévision à sous-titrage codé de Radio-Canada. La télévision est devenue bien plus intéressante pour les sourds et les mal-entendants depuis qu'ils ont la possibilité de faire apparaître les dialogues sur leur écran de télévision au moyen d'un décodeur spécial.

L'introduction de l'ATS est une autre expression de l'attention continue que porte Radio-Canada aux besoins de ses divers publics. Il est d'ailleurs tout à fait approprié que ce nouveau service soit lancé pendant l'Année internationale des communications.

L'auto et la moto; sur la bonne voie

Face au nombre de plaintes que l'Office de la protection du consommateur reçoit concernant l'automobile, on serait tenté de compter ce bien parmi ceux qui causent le plus de soucis au consommateur.

Mais de quoi se plaint-on? Des «citrons», des «minounes», du coût excessif des réparations, du non-respect des garanties, et quoi encore!

C'est pourquoi la Loi sur la protection du consommateur contient des dispositions qui visent à assainir le marché de l'automobile et à rétablir la confiance qui devrait exister entre consommateurs et commerçants.

La plupart des dispositions relatives à l'automobile s'appliquent également à la motocyclette.

D'abord, les garanties

Sachez, en premier lieu, que toute garantie prévue par la Loi sur la protection du consommateur concernant l'automobile et la motocyclette couvre les pièces et la main-d'œuvre.

En outre, la **garantie «survit» désormais au changement de propriétaire de la voiture ou de la motocyclette**. Ainsi, si vous achetez une voiture ou une moto, vous pouvez exiger que le commerçant ou le fabricant respecte la garantie si elle est toujours valide, même si vous êtes le deuxième ou le troisième propriétaire du véhicule. La même règle s'applique concernant les réparations d'automobile et de motocyclette régies par la loi.

Si votre automobile est encore sous garantie et qu'une panne survient alors que vous êtes loin du commerçant ou du fabricant, ces derniers devront assumer les **frais** raisonnables de remorquage ou de dépannage et ce, que le remorquage ou le dépannage soit effectué par eux-mêmes ou par un tiers. Notez que cette disposition ne s'applique pas toutefois à la motocyclette.

Si votre automobile ou votre motocyclette est encore sous garantie et qu'une réparation est nécessaire, le commerçant ou le fabricant doit l'effectuer lui-même gratuitement ou vous permettre de la faire effectuer par quelqu'un d'autre, à ses frais.

Haro sur les «minounes»!

La Loi sur la protection du consommateur contient un certain nombre de dispositions qui visent à mieux protéger l'acheteur de voitures d'occasion ou de motocyclettes d'occasion.

«Ce que l'acheteur devrait savoir»

Toutes les voitures d'occasion ne sont pas des «minounes». Pour savoir exactement ce que vous achetez, consultez l'**étiquette** que le commerçant doit désormais apposer bien en vue sur les voitures d'occasion qu'il vend ou sur les motocyclettes d'occasion. L'étiquette doit comporter tous les renseignements devant vous permettre de prendre une décision éclairée, comme, par exemple:

- le **prix** de la voiture ou de la motocyclette;
- une **description complète**: année de fabrication, numéro de série, marque, modèle, cylindrée du moteur;
- le **nombre de milles ou de kilomètres** parcourus;
- la **catégorie** à laquelle la voiture ou la motocyclette appartient (voir tableaux);

- toute **réparation qui aurait été effectuée depuis que le commerçant possède la voiture ou la moto**;
- toute **pièce défectueuse** et l'évaluation pour la remettre en état, si le commerçant veut s'exonérer de la garantie sur cette pièce;
- l'**étendue de la garantie**;
- le nom et le numéro de téléphone du **dernier propriétaire** autre que le commerçant.

Un contrat... concluant

Le contrat d'achat d'une voiture d'occasion ou d'une motocyclette d'occasion doit être **écrit** et il doit comporter les indications suivantes:

- le **numéro de licence** du commerçant émise par le Bureau des véhicules automobiles (cette licence remplace le permis de vendeur de voitures d'occasion);
- le **lieu** et la **date** du contrat;
- vos **nom** et **adresse** et ceux du commerçant;
- le **prix** de la voiture ou de la motocyclette;
- les caractéristiques de la **garantie**.

Notez que **tout ce qui est inscrit sur l'étiquette** apposée sur la voiture d'occasion ou sur la motocyclette d'occasion **fait automatiquement partie du contrat**, à l'exception du prix et des caractéristiques de la garantie puisque ces éléments peuvent être modifiés après négociations entre vous et le commerçant, mais jamais à des conditions moindres que la garantie légale.

Les voitures d'occasion... garanties

La Loi sur la protection du consommateur accorde une garantie de bon fonctionnement de l'automobile d'occasion dont la durée varie selon la catégorie à laquelle la voiture appartient.

Notez toutefois qu'une voiture neuve que vous avez louée et que vous décidez d'acheter ultérieurement, n'est pas considérée comme une voiture d'occasion au sens de la Loi sur la protection du consommateur.

Garantie de bon fonctionnement couvrant pièces et main-d'œuvre

Voitures d'occasion

Catégorie	Mise sur le marché*	Durée de la garantie
A	depuis 2 ans ou moins, pourvu que l'automobile n'ait pas parcouru plus de 40 000 km	6 mois ou 10 000 km
B	depuis 3 ans ou moins, pourvu que l'automobile n'ait pas parcouru plus de 60 000 km	3 mois ou 5 000 km
C	depuis 5 ans ou moins, pourvu que l'automobile n'ait pas parcouru plus de 80 000 km	1 mois ou 1 700 km
D	toutes les autres voitures d'occasion	aucune garantie légale spécifique

* Pour savoir quand une voiture est mise sur le marché, il faut se référer à la date à laquelle le manufacturier a mis sur le marché ses automobiles de même modèle et de la même année de fabrication et non à la date à laquelle telle voiture spécifique et déterminée a été offerte en vente. Par exemple, vous achetez une voiture d'occasion modèle 1980, cette voiture sera de catégorie A jusqu'à l'apparition des modèles 1982.

Les motocyclettes d'occasion... également garanties

Catégorie	Mise sur le marché	Durée de la garantie
A	depuis 2 ans ou moins	2 mois
B	depuis plus de 2 ans, mais moins de 3 ans	1 mois
C	les autres motocyclettes d'occasion	aucune garantie spécifique

Cette garantie de bon fonctionnement accordée par la Loi sur la protection du consommateur sur les voitures d'occasion et sur les motocyclettes d'occasion couvre les pièces et la main-d'oeuvre et prend effet dès que vous entrez en possession du véhicule.

La garantie ne couvre pas toutefois:

- le service normal d'entretien;
- les accessoires qui ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement du véhicule tels une radio, un magnétophone, un émetteur-récepteur, etc. ainsi que les articles de décoration;
- un dommage qui résulterait d'un usage abusif du véhicule.

Un commerçant peut exclure de la garantie certaines déficiences de la voiture d'occasion ou de la motocyclette d'occasion à la condition de l'indiquer sur l'étiquette et de vous fournir une évaluation du coût des réparations. À ce moment-là, le commerçant est lié par l'évaluation et il garantit que les réparations peuvent être effectuées au prix fixé. Si vous deviez éventuellement exercer un recours civil fondé sur la garantie que la loi vous accorde, vous devez le faire dans les trois (3) mois de la constatation du dommage. Enfin, une personne qui agit comme intermédiaire entre consommateurs, contre rémunération, dans la vente d'automobiles d'occasion ou de motocyclettes d'occasion, est soumise aux dispositions relatives à la vente de véhicules d'occasion contenues dans la Loi sur la protection du consommateur.

«Surprise, surprise»

La surprise, c'est que vous ne devriez plus en avoir quand vous faites effectuer une réparation sur votre voiture ou sur votre motocyclette car ces **réparations sont désormais régies par la Loi sur la protection du consommateur à la condition que leur coût soit de plus de 50 \$**. En outre, l'installation de pneus ou d'une batterie sur une voiture ou sur une moto n'est pas considérée comme une réparation au sens de la Loi sur la protection du consommateur lorsque l'achat et l'installation font l'objet d'une même facture.

L'évaluation

En vertu de la Loi sur la protection du consommateur, le commerçant qui effectue une réparation sur votre automobile

ou sur votre motocyclette est obligé de vous fournir une **évaluation écrite** des réparations à faire, sauf si vous y renoncez par un écrit rédigé entièrement de votre main et signé par vous ou si la réparation est effectuée gratuitement. Cette évaluation doit contenir, notamment:

- une **description** de votre véhicule;
- la **nature** et le **coût total** de la réparation;
- les **pièces à poser** en spécifiant qu'il s'agit de pièces neuves, usagées, réusinées ou reconditionnées;
- la **date** et la **durée de la validité** de l'évaluation.

De plus, si pour préparer l'évaluation, le réparateur doit démonter une partie de votre véhicule, les frais indiqués dans l'évaluation doivent comprendre le coût du remontage du véhicule si vous décidez de ne pas faire effectuer les réparations.

Une fois que vous avez accepté l'évaluation, le commerçant est lié par elle et ne peut vous réclamer aucuns frais supplémentaires. Il ne peut, en outre, effectuer une **réparation non prévue dans l'évaluation** avant d'avoir reçu votre consentement.

La facture

Une fois la réparation terminée, le commerçant doit vous remettre une **facture détaillée** indiquant, entre autres:

- les **réparations** effectuées;
- les **pièces** qui ont été posées et leur prix;
- le **nombre d'heures** de travail facturé, le **coût total** de celui-ci et le **tarif horaire**;
- les caractéristiques de la **garantie**.

La garantie

Toute réparation sur votre voiture est garantie pour **3 mois ou 5000 kilomètres** selon le premier terme atteint. Quant à la réparation sur une motocyclette, elle est garantie pour **1 mois** et ce, à compter du jour où on vous remet votre véhicule.

Si une défectuosité survient à la pièce réparée pendant la durée de la garantie, vous disposez alors de trois mois pour poursuivre le commerçant, à compter du moment où vous avez constaté la défectuosité.

On veut retenir votre véhicule?

Le commerçant ne peut garder votre véhicule «en retenue»

- s'il ne vous a pas fourni une évaluation avant d'effectuer la réparation;
- si le prix de la réparation est supérieur à celui que vous avez accepté;
- si le prix de la réparation est supérieur à celui convenu lors d'une modification à l'évaluation que vous avez autorisée.

Enfin, le commerçant qui effectue la réparation d'automobile ou de motocyclette doit afficher, bien en vue dans son établissement, une **pancarte** qui vous informe clairement de vos droits en matière de réparation d'automobile ou de motocyclette.

Pour renseignements supplémentaires ou pour formuler une plainte, communiquez avec votre bureau régional de l'Office de la protection du consommateur.

Source: Dépliant **L'auto et la moto: sur la bonne voie**, publié par l'Office de la protection du consommateur.

SPORTS

ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC:

JACYNTHE MEUNIER

par André Guillemette

Jacynthe Meunier est née le 30 avril 1963, à Valleyfield. Elle est la plus jeune d'une famille de deux enfants dont elle est la seule sourde. Dans la généalogie de son père, il y a des personnes sourdes. C'est probablement la cause de sa surdité. C'est à l'âge de 4 mois que ses parents se rendirent compte que Jacynthe n'avait pas une audition normale. À l'âge d'un an, Jacynthe a commencé à visiter le centre d'audiologie de l'hôpital Ste-Justine, pour un entraînement de la parole, et elle poursuivit cet entraînement jusqu'à l'âge de cinq ans. Par la suite, elle fréquenta l'Institution des Sourdes, sur la rue St-Denis, l'Institution des Sourds, sur le boulevard St-Laurent, et ensuite la polyvalente Lucien-Pagé, pour son cours secondaire. Depuis deux ans, elle fréquente le Cégep du Vieux-Montréal, dans le but d'obtenir un D.E.C. en graphisme.

Jacynthe est une fille vive, alerte, dynamique et pleine de vie. Elle s'intéresse vivement aux choses qui l'entourent. De nature robuste (elle le tient de son grand-père, lequel est également sourd), elle joue souvent avec son frère entendant. Pour elle, les jeux de poupée et d'imitation de personnalité ne lui sont pas très familiers, elle préfère les jeux de garçons, qui sont plus robustes. Aimant les défis nouveaux, c'est ce qui l'a aidée à exceller dans les nombreux sports qu'elle pratique. Le sport est son talent naturel, tout comme le dessin.



Étant jeune, elle a participé à diverses compétitions, telles que les Jeux du Québec et les tournois organisés par les sourds. Elle a remporté de nombreuses médailles et trophées. Elle a le don d'encourager ses coéquipières, d'y mettre le «pep» et ainsi de les amener à la victoire.

Jacynthe a été convoquée pour faire partie de l'équipe provinciale de volleyball des sourds, dans le but de représenter le Québec aux Jeux du Canada, pour la préparation des Jeux Mondiaux des Sourds, à Los Angeles, en 1985. Malgré certains ennuis de santé, elle a finalement accepté, et sa présence fut d'une grande utilité car, dans le sport, Jacynthe a des réactions masculines. Mais elle est plus féminine dans la vie quotidienne.

Malgré les défaites sur toute la ligne contre les équipes des autres provinces, le Québec a tenu bon jusqu'à la fin. Les parties étaient chaudes et Jacynthe y mettait son petit brin d'encouragement. Elle a été choisie la 5e ou 6e étoile par excellence pour faire partie de l'équipe nationale. Elle représentera donc le Canada aux Jeux Mondiaux des Sourds, où elle affrontera des équipes de plusieurs nations. C'est là son plus grand rêve.

Nous lui souhaitons bonne chance et l'encourageons fort à continuer dans le même sens. Bravo! Jacynthe!



Jacynthe est la cinquième à partir de la gauche.

NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUÉBEC

par **Pierre LeSiège**, président

En tant que Président de la Fédération sportive des sourds du Québec, je suis heureux de collaborer à la création de cette revue. Par cet intermédiaire, je compte vous raconter ce qui se passe dans la Fédération. Comme vous le savez sans doute, les Jeux Olympiques mondiaux pour les sourds auront lieu en juillet 1985, à Los Angeles, en Californie, un an après ceux des entendants.

Le Québec a tenté sa chance en participant aux olympiades canadiennes, qui se sont tenues à Winnipeg, au Manitoba, pour les jeux collectifs, durant la dernière semaine de juin 1983. Comment le Québec a-t-il pu se rendre jusque là? Ça faisait pourtant 17 ans que le Québec était absent de la scène olympique nationale pour le volleyball, tant pour les filles que pour les garçons.

L'idée de former une équipe féminine a fleuri en janvier, grâce à une fille de l'Ontario, Bonnie Lang et, par la suite, une dizaine de filles se sont joint les doigts pour essayer de présenter une équipe fiable malgré le court temps d'en-

traînement qu'elles ont eu. Ce fut la même chose pour les garçons.

Pour aller à Winnipeg, il nous fallait autofinancer le voyage, et c'est par différents moyens qu'on a réussi à atteindre les trois-quarts des objectifs prévus. Nous avons organisé un tirage et une soirée sociale avec bar ouvert qui s'est tenue le 24 juin 1983 et qui s'est révélée un succès, car au moins 185 personnes sont venues nous encourager, de tous les coins de la province. Également, sur une possibilité de trois samedis (un a été annulé pour cause de pluie), on a lavé les autos dans le stationnement du couvent, sur la rue Roy, entre Berri et St-Denis, et il faut dire qu'on a eu du plaisir et qu'on a pris du soleil!

Tous ces efforts ont été couronnés de succès et nous ont permis de nous envoyer vers Winnipeg. Notre expérience fut riche en territoire manitobain, et le contact avec les autres sourds fut très intéressant.

Mais notre séjour n'était pas des vacances: à tous les jours, nous avions de

l'entraînement et nos nerfs étaient mis à fleur de peau lorsque nous commençons un match.

Les équipes féminines venaient de la Colombie Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec. Pour les hommes, les équipes venaient des mêmes provinces, en ajoutant celle du Manitoba.

Le Québec s'est incliné dans les dernières positions du peloton, autant pour les filles que pour les garçons, malgré les parties chaudes. Mais notre expérience est riche et nous comptons la renouveler dans quatre ans. Déjà, les filles ont décidé de continuer à jouer au volleyball en septembre, et c'est très bon signe. Nous leur souhaitons bonne chance.

Je voudrais en terminant vous signaler qu'il y aura des olympiades canadiennes pour les sports individuels en juin 1984, à Vancouver, C.-B.

À la prochaine!



FONDÉE EN 1968 —
INCORPORÉE EN 1973

FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUÉBEC INC.

IIIe JEUX DES SOURDS DU QUÉBEC
Les 5 et 6 novembre 1983.

Hôte:

Le Centre des Loisirs des Sourds de Montréal, Inc.
7888, rue St-Denis, Montréal, Qué. H2R 2E8
Tél.: TTY: 271-4317

Président des Jeux: Mario Gravelle

Pour toute information concernant la participation, l'inscription, les horaires, etc., communiquez avec Mario Gravelle, au local du C.L.S.M., de préférence le mardi soir.

DATE LIMITE pour l'inscription des joueurs: le 24 octobre 1983

N.B.: Les formules d'inscription sont disponibles au local du C.L.S.M. en tout temps durant les heures d'ouverture du Centre.

Bienvenue et bonne chance à tous les sportifs!

NATATION

TENNIS SUR TABLE

BADMINTON

VÉLO

ATHLÉTISME

TENNIS

LUTTE

TIR

Si non réclamé, retourner à:
l'Association des sourds du
Montréal métropolitain, Inc.
3700, rue Berri, suite 467,
Montréal, Qué. H2Y 4G9

Centre des Loisirs des Sourds
de Montréal Inc.

PRÉSENTE SON

SUPER GALA

SAMEDI, LE 12 NOVEMBRE 1983

HÔTEL PARC-RÉGENT

3625, AVENUE DU PARC — MONTRÉAL, QUÉBEC

CONCOURS SPÉCIAL: MADEMOISELLE SOURDE DE MONTRÉAL 1984
SPECTACLE SPÉCIAL DE VARIÉTÉS
TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCE

BUFFET CHAUD ET DANSE

DANSE SEULEMENT, après 20 hres 30
Billet spécial _____ \$10.00 par personne
Billet à la porte _____ \$12.00 par personne

COMITÉ D'ORGANISATION

JACQUES GRAVEL, président et maître de cérémonie. Tél.: 656-6881 TTY

Tous les mercredis soirs au CLSM: AURÉLE LEBEL, trésorier (responsable du bar)

DATE LIMITE DE RÉSERVATION: 7 NOVEMBRE 1983

_____ billets pour le buffet et la danse (à 18 hres) x \$30.00 = \$_____

_____ billets pour la danse seulement (après 20 hres 30) x \$10.00 = \$_____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Veuillez faire parvenir votre chèque visé ou mandat-poste au nom du:

CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL INC.
a/s AURÉLE LEBEL, 7888 rue St-Denis, Montréal H2R 2E8

